

Mairie d'AUBY

Demande subvention Contrat de ville Investissement Extension de la salle de la Corderie - Asturies Décision directe n° 20

Publié le 10 février 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le projet d'extension de la salle des fêtes de la Corderie située dans le quartier des Asturies classé en tant que « quartier politique de la ville »,

Vu l'appel à projets contrat de ville 2022 de Douaisis Agglo sur le volet des crédits spécifiques « politique de la ville » de la Région Hauts de France en investissement,

Vu plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Postes de dépenses	Montants € HT	Financements	Montant € HT
Travaux d'extension de la salle des fêtes de la Corderie	286 441,40 €	Contrat de ville	90 000 €
		Fonds propres ville	196 441,40€
TOTAL	286 441,40 €	TOTAL	286 441,40 €

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 90 000 euros auprès de Douaisis Agglo et la Région Hauts de France dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2022 sur le volet des crédits spécifiques « politique de la ville » de la Région en investissement;
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBY, le 07/02/2023

Christophe CHARLES

Maire